



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2021

Réunion enregistrée, le fichier est disponible pour quiconque en fait la demande durant 2 mois.

Etaient présents : Christian GALLO, Jean-Noël NAL, Daniel ROBERT, Gérard BARDONNENCHE, Christian TROJA, René ISNARD, Remy LIEUTIER, Jacques MAUREL, Joël CHRISTOPHE (suppléant).

Etaient excusés et représentés : Bruno VALENTINI (Pouvoir donné à Jean Noël NAL)

Etaient absents : Christian GARCIN, Nicolas RICHIER, Jérôme SAMUEL

Etaient également présents sans voix délibérante : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT

Ouverture de la séance par le Président Christian GALLO à 9h30 à la Mairie du Poët

1. Vote des rôles 2021.

Le Président rappelle les éléments du rapport de présentation du montant du rôle 2021 qui permet d'équilibrer les dépenses réalisées et prévues jusqu'au 31 décembre 2021.

La consommation est en légère hausse sur 2021 par rapport à 2020 :

Conso Aspersions Ventavon **2020** 11 027 021m³ **2021** 11 059 937 m³

Conso St Tropez **2020** 458 997 m³ **2021** 467 689 m³ + Valernes 2913 m³

Le rôle proposé s'élève à la somme de 1 603 342,15 € qui se décompose de la façon suivante :

- ✓ Rôle aspersion Saint-Tropez 164 441,43€ HT
- ✓ Rôle aspersion Ventavon 1 420 100,88 € HT
- ✓ Rôle ruissellement 18 799,84 € HT

La date limite de paiement est fixée au 31 janvier 2022

Délibération : oui à l'unanimité des membres présents ou représentés

2. Point sur l'opération Tranche 3

A ce jour les dépenses réalisées s'élèvent à 740 000€ sur le marché de 1 040 000€.

Avant la fin de l'année sera mandaté le solde du puits de pompage soit 6 731€, la situation 4 des travaux Abrachy pour 92 932€ (antenne N et Q) plus la situation 7 des dernières livraisons de canalisations chez Electrosteel pour environ 120 000€.

L'ASA aura donc réalisé près de 85% de l'opération, l'état des dépenses sera certifié par le trésorier pour recevoir 80% des subventions accordées par l'Agence de l'Eau.

La Région sud FEADER n'ayant pour le moment toujours rien versé, ce qui n'est pas dramatique puisque l'ASA a sollicité un prêt relais de 494 490€ pour liquider ces dernières dépenses.

Coté travaux, cela avance bien et les délais, sauf contretemps seront respectés.

3. Point sur contentieux EDF – 4 000 000 kwh

4. Point Maison de la Saulce

Le comptable fait un point des dettes de la locataire de cette maison et précise les échanges avec cette personne qui reste muette face aux injonctions de payer.

Le trésorier de la DGFIP a lancé une procédure de recouvrement depuis octobre 2021.

Le conseil décide d'adresser un courrier en LRAR pour d'une part connaître la situation de Mme Chazal et d'autre part d'honorer ses dettes avant de lancer une procédure d'expulsion à l'issue de la période hivernale.

5. Questions diverses

Mr ROBERT demande s'il est possible de faire connaître la consommation en Kwh 2021 par rapport à 2020.

Le conseil indique qu'il serait aisé de faire connaître via le site internet ou l'application panneau Pocket les plages horaires de consommations (heures creuses/heures pleines) ayant toujours à l'esprit de réaliser des économies compte tenu de la situation tendue de l'ASA.

6. Problème de l'absence des agents de terrain en cette fin d'année.

La Direction de l'ASA réfléchit pour 2022 à une gestion plus suivie des heures effectuées par les agents. Il convient également de mettre en place un planning de surveillance des stations à l'issue de la période d'irrigation et notamment du 1^{er} novembre jusqu'à la reprise de l'activité des agents.

7. Point sur le financement SASSE

L'ASA détient à ce jour 2 conventions de 2014 et 2016 ayant pour échéance le 28/01/2022 pour lesquelles il a été demandé la prolongation (en cours).

Les montants sont de 32 525€ et 62 035€ soit 94 560€

Une consultation a été lancée le 18/08/2021 pour le démantèlement et avons reçu 5 offres.

Le RAO est rédigé et il conviendra de convoquer une CAO.

Le devis estimatif est de 225 500 €, un courrier a été transmis à l'Agence de l'eau pour solliciter une aide complémentaire à hauteur de 100%. En cas de refus il faudra reconstituer un dossier de financement auprès des financeurs qui prendra environ 18 mois.

Délibération : oui pour délibérer un financement à 100%

8. Consultation assurances 2022-2025

En 2021 a été lancée une consultation pour choisir les assureurs pour :

- Lot 1 Dommages aux biens (pas d'offre)
- Lot 2 Responsabilité Civile (pas d'offre)
- Lot 3 Flotte Automobile (2 offres GROUPAMA et Cabinet PILLIOT)
- Lot 4 Cyber (2 offres CYBER COVER et Cabinet HATREL) concerné par ASA Gap

Le RAO rédigé par le cabinet de consultant AFC mandaté pour réaliser la consultation et l'analyse des offres propose pour le lot 3 le Cabinet PILLIOT avec 2 663,72€ contre 3 960€ pour GROUPAMA

Le RAO propose pour le lot 4 la cabinet CYBER COVER pour 1 745€ contre 2 910€ au Cabinet HATREL

Le Lot 4 est nouveau et certainement indispensable à l'avenir pour se prémunir des intrusions dans les réseaux informatiques- CYBER COVER se propose ainsi de nous accompagner dans la protection de nos données.

L'ASA de Gap suite au conseil du 30/11/2021 n'a pas souhaité donner suite au lot n° 4.

Pour les lots 1 et 2 il a été demandé à la SMACL de bien vouloir nous accorder 1 année de prolongation des contrats le temps en 2022 de relancer une consultation et trouver un assureur. La SMACL a accepté et nous a envoyé les avenants.

Délibération : Oui pour le lot n°3 à l'unanimité des membres ou représentés pour la somme de 2 663,72€

9. Information sur le contentieux subvention FEADER au titre de la tranche 2.

10. Information sur la commande passée à ETEC pour l'achat et la mise en place d'un transformateur

ETEC a récemment informé l'ASA qu'il ne sera pas possible de respecter les engagements de livraison et d'installation du transformateur dans les délais inscrits sur le cahier des charges suite rupture de stock.

Fin de la séance à 12h00

Le Président,

Christian GALLO

